L'emploi en Europe. Rapport annuel 1995

1995/2231(COS) - 26/07/1995 - Document de base non législatif

-OBJECTIF : présenter les grandes tendances de l'emploi en Europe et proposer aux Etats membres des bonnes pratiques en la matière à partir de l'expérience acquise dans les différents pays qui ont amélioré leur taux de croissance d'emploi pendant les derniers mois (7e rapport annuel sur l'emploi : 1995). - CONTENU : Tout en déplorant le fait que le nombre de chômeurs dans la Communauté avoisine encore les 18 millions d'unités (soit 11% de la population active de la Communauté), le rapport de la Commission annonce qu'une forte croissance de l'emploi était prévisible pour l'année ou les deux années à venir. Cependant, il est peu vraisemblable que le nombre de chômeurs dimimue très rapidement dans un futur proche. Le chômage est toujours le principal problème social et économique de l'Union et la seule véritable priorité des Etats membres, à l'heure actuelle. Le rapport attire tout particulièrement l'attention sur le fait que si les Etats membres se heurtent à un problème commun, son ampleur et ses caractéristiques varient fortement entre pays et entre régions d'un même Etat, de même que les politiques à mettre en oeuvre. Cette différence d'approche dans le traitement du chômage amène la Commission à estimer qu'il est essentiel d'étudier séparément l'évolution de l'emploi dans chaque Etat membre. En même temps, la nature différente du problème du chômage a débouché sur une grande diversité dans les résultats atteints. Cette diversité représente un réservoir important d'informations que les Etats membres peuvent exploiter en allant puiser ailleurs les bonnes pratiques éventuellement applicables chez eux. C'est là le principal objet de ce rapport : établir un réservoir commun d'informations, en exposant l'évolution récente de l'emploi et du chômage et les mesures introduites en conséquence. Celui-ci se présente en 3 parties : . la première est consacrée à l'évolution récente de l'emploi et du chômage dans l'Union : elle expose les tous derniers développements intervenus sur le marché du travail de chacun des Etats membres, afin de déterminer la mesure dans laquelle ils sont parvenus à atteindre leurs objectifs en matière d'emploi; . la seconde s'attache à la question du ré-emploi en tant que stratégie pour l'Union : le rapport examine ici les diverses mesures qui ont visé à s'attaquer aux problèmes de l'emploi et du chômage dans un passé récent. La Commission identifie 5 grands domaines d'actions comme ayant une importance majeure pour la résolution de l'emploi dans les Etats membres : -améliorer les possibilités d'emploi de la population active en encourageant l'investissement dans la formation professionnelle; -accroître l'intensité en emplois de la croissance économique; -réduire les coûts non salariaux pour stimuler la création d'emplois, surtout en faveur des personnes dotées de faibles qualifications; -améliorer l'efficacité des mesures relatives au marché du travail; -améliorer les mesures d'assistance aux groupes les plus durement touchés par le chômage; . la troisième comprend une analyse détaillée de 2 questions isolées par le Conseil comme ayant une importance particulière: -la relation entre l'emploi, les systèmes de protection sociale et les coûts de main-d'oeuvre; -la création d'emplois dans les activités liées à la protection de l'environnement.